

République Française – Liberté • Egalité • Fraternité

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 juillet 2020

Date de convocation et d'affichage : 17 juillet 2020

DL-20200723-016

L'an deux mille vingt et le vingt-trois juillet, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Allegro – salle Sidney BECHET – place de la République à Miribel, sous la présidence de Jean-Pierre GAITET, Maire.

	Présent	Absent		Présent	Absent
Jean-Pierre GAITET, Maire	X		Florence SAUBATTE		X
Guy MONNIN, 1 ^{er} Adjoint	X		Annie GRIMAUD		X
Josiane BOUVIER, 2 ^e Adjoint	X		Sonia FAVIÈRE		X
Jean-Marc BODET, 3 ^e Adjoint		X	Sébastien LAFORET		X
Anne-Christine DUBOST, 4 ^e Adjoint	X		Pascal GIMENEZ	X	
Laurent TRONCHE, 5 ^e Adjoint	X		Vanessa GERONUTTI	X	
Lydie DI RIENZO - NADVORNY, 6 ^e Adjoint	X		Tanguy NAZARET	X	
Daniel AVEDIGUIAN, 7 ^e Adjoint	X		Margaux CHAROUSSET		X
Marion MÉLIS, 8 ^e Adjoint	X		Alain ROUX	X	
Georges THOMAS	X		Patrick GUINET	X	
Annie CHATELARD	X		Marie Chantal JOLIVET	X	
Jean-Michel LADOUCE	X		Patricia DRAI	X	
Corinne SAVIN	X		Sylvie VIRICEL	X	
Jean COMTET	X		Nathalie DESCOURS	X	
Hervé GINET	x				

Élus absents	Donne pouvoir à
Florence SAUBATTE	Tanguy NAZARET
Annie GRIMAUD	Hervé GINET
Sonia FAVIÈRE	Josiane BOUVIER
Sébastien LAFORET	Pascal GIMENEZ
Margaux CHAROUSSET	

Secrétaire de Séance	Taux de présence	En exercice	Présents	Votants
Josiane BOUVIER	82,7%	29	24	28



INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

Election des représentants du conseil municipal au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Jean-Pierre GAITET, Maire, rappelle qu'en vertu de l'article R.123-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles, « les membres élus en son sein par le conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats même incomplète. Dans cette hypothèse, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à celle-ci, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes. Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste. ».

Il propose à l'Assemblée de procéder à l'élection des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS.

Une liste est proposée au Conseil Municipal :

- Jean-Michel LADOUCE
- Josiane BOUVIER
- Daniel AVEDIGUIAN
- Annie GRIMAUD
- Guy MONNIN
- Marie-Chantal JOLIVET
- Patrick GUINET

Il convient pour le Maire d'inviter le Conseil Municipal à délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

PROCLAME élus représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS les conseillers municipaux suivants :

- Jean-Michel LADOUCE
- Josiane BOUVIER
- Daniel AVEDIGUIAN
- Annie GRIMAUD
- Guy MONNIN
- Marie-Chantal JOLIVET
- Patrick GUINET

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Voix pour	28
Voix contre	0
Abstentions	0

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Fait à Miribel, le 23 juillet 2020

Je certifie que le présent acte a été
publié ou notifié selon les règlements
en vigueur.

Le Maire,

Jean-Pierre GAITET



A large, stylized handwritten signature in blue ink, which appears to be "JP GAITET", is written over the official seal.